

Les résultats de la recherche sont des biens publics :

**Pour une politique publique de publication en libre accès,
Nous demandons :**

1) que l'INRA renonce à son management par le chiffre poussant à toujours plus de publications dans des journaux scientifiques, ce qui dilue le savoir pertinent, favorise les erreurs et les fraudes, et sert d'abord à augmenter les bénéfices des Majors de l'édition privée qui se sont accaparées les publications produites par la recherche publique. Et **qu'il ouvre le dialogue avec les agents de la recherche pour définir des objectifs et des moyens de publications raisonnables, durables et partagés** (« publier moins pour publier mieux », redonner du temps et des moyens pour une recherche de qualité).

2) Que l'INRA participe à la mise en place d'un service public d'édition scientifique en accès libre. L'objectif de ce pôle sera la qualité scientifique de la publication, l'indépendance et l'éthique scientifique, mais aussi la vérité des prix, afin de peser sur l'ensemble du domaine (il ne faut pas que ce pôle serve à financer d'autres activités à l'instar de ce qui se passe dans les sociétés savantes). Ce pôle devra avoir un conseil scientifique issu des conseils représentatifs des différents instituts de recherche et des universités.

3) Que l'INRA aille jusqu'au bout de sa promotion de l'accès libre, en cohérence avec sa signature de la convention internationale de Berlin en 2005, en

- participant activement au mouvement visant à inscrire dans la Loi française le fait que les publications financées par les fonds publics doivent être en libre accès et que **les droits d'auteurs associés à de telles publications soient inaccessibles aux éditeurs.**
- en transformant son système d'archivage de publication ProdlInra en une archive ouverte, sans autre visée managériale**, et en s'inscrivant dans le développement d'un pôle public d'archives scientifiques ouvertes performant et visible (par exemple autour de l'archive ouverte HAL).
- en refusant les dérives actuelles de l'accès libre** (où les laboratoires payent avant de publier) qui vise ni plus ni moins à sécuriser les profits indus des éditeurs dans cette période de crise tout en permettant aux utilisateurs privés d'avoir accès gratuitement à la mine d'innovations potentielles qu'ils voient dans les publications scientifiques, favorisant des deux côtés une attitude prédatrice de ces acteurs vis-à-vis de la science aux seuls frais du contribuable.

4) Que l'INRA s'associe immédiatement au mouvement des différentes institutions de recherches en France et à l'étranger afin de faire pression sur les éditeurs privés pour réduire les coûts injustifiés des abonnements dès la prochaine session de négociation, en usant de la menace du boycott et de la facturation des temps de chercheurs impliqués dans les différentes tâches éditoriales des journaux. Puis, **dès que ce sera possible, que l'INRA dénonce les accords qui le lient avec la Major de l'édition privée Springer pour l'édition des journaux scientifiques qui relèvent de sa compétence⁽¹⁾** au profit du pôle public d'édition évoqué plus haut.

5) Que l'INRA participe activement à la dénonciation, désormais structurée internationalement, de l'utilisation du facteur d'impact des journaux pour l'évaluation de la recherche. Et qu'il fasse pression pour casser la compétition sur les positions dans les listes d'auteurs des publications scientifiques, en faisant reconnaître et implémenter effectivement la possibilité d'avoir, dans la listes des auteurs, plusieurs « premiers auteurs » et plusieurs « derniers auteurs », levant ainsi ce frein stupide aux collaborations équilibrées entre laboratoires.

6) Que l'INRA redonne à son service d'Information Scientifique et Technique (IST) sa mission prioritaire au service de la recherche, des personnels de l'INRA et du grand public. Cela passe par des moyens humains, organisationnels et matériels à la hauteur de sa mission.

⁽¹⁾ Agronomy for Sustainable Development, (anciennement Agronomie), Annals of Forest Science (anciennement Annales des Sciences Forestières), Apidologie, et Dairy Science and Technology (anciennement Le Lait)

Syndicat National CGT-INRA

RN 10 – Porte de St Cyr - 78210 Saint Cyr l'Ecole
Tél : 01.39.53.56.56 / Fax : 01.39.02.14.50
Mail : cgt@inra.fr / Sites internet :
<https://intranet.inra.fr/cgt/> et <http://www.inra.cgt.fr/>